INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 16 février 2012, à 19h30 au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absent : George Calder, conseiller siège no 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h 34 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.27 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2012.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.28 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2012, tel que présenté.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

a) Approbation des comptes

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.
Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.29 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 10 293 à 10 334 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 84 354,39$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

d) Dépôt des indicateurs de gestion 2010 et des prévisions budgétaires 2012

La directrice générale, Luce Bergeron a préparé et transmis les indicateurs de gestion pour l'année 2010 et les prévisions budgétaires 2012 au Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

5 . AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

a) Approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a préparé l'état des personnes endettées envers la municipalité, au 31 décembre 2011 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.30 D'APPROUVER l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron et soumis au Conseil, en regards des personnes endettées pour les taxes municipales de l'année 2011 et antérieur envers la municipalité, le tout conformément à l'article 1022 du Code municipal.

b) Transmission à la MRC des Pays d'en-Haut de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

Considérant que la directrice générale Luce Bergeron a préparé l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 décembre 2011 ;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.31 D'ORDONNER à la directrice générale Luce Bergeron, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC des Pays d'en-Haut l'état ci-après décrit des immeubles qui devront être vendus pour le non paiement des taxes municipales et / ou scolaires.

Demers Hector	2881-61-8597
Lewin Daniel	2881-72-7332
Luciano Michèle	2881-81-6121
Campbell Colombe	2881-81-9788
Bourne Thomas K. B.	2985-83-2865
Soc. De gestion Cogerdis Inc. a/s M. Guy Desrosiers	2987-77-0795
Banks Noale	2987-68-3665
Baillie Helen Joy	3084-29-6134

c) Prescription taxes foncières 2008

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron a fait la vérification des comptes de taxes antérieurs ;

Considérant que le montant à prescrire des taxes foncières de l'année 2008, est de 1 906,50$;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.32 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à prescrire les taxes foncières de l'année 2008, selon la liste soumise au conseil, soit un montant de 1 906,50$.

N° de résolution ou annotation

d) Organisation administrative

Considérant que le conseil municipal désire obtenir une expertise sur le développement organisationnel de l'administration de la municipalité ;

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services d'un professionnel pour réorganiser et réviser les structures de la gestion municipale ;

Considérant qu'une offre de service en gestion des ressources humaines a été proposée à la Municipalité par le Groupe Virage, consultants en gestion ;

Par ces faits, il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.33 De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à retenir les services de Monsieur Marcel Ménard du Groupe Virage, conseiller en gestion des entreprises, pour un montant budgétaire de 5 425$ taxes en sus, ainsi que les frais de déplacement à 0,51$/km.

e) Organisation- Journée des Arts et de la Culture

Considérant que le comité Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles organisera la journée des Arts et de la Culture qui se tiendra le 4 août 2012 ;

Considérant que la présidente de cette journée est madame France Robillard Pariseau, conseillère ;

Considérant que le conseil, lors de la préparation du budget 2012 a accordé un montant de 5 000$ pour entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de la troisième édition de la Journée des Arts et de la Culture ;

Par ces faits, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.34 DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron a effectué les transactions de location, de réservation, d'achat de matériel pour l'organisation de la Journée des Arts et de la Culture 2012.

f) Demande d'appui / Journée des Arts et de la Culture 2012

Considérant qu'un comité pour les Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles a été formé et enregistré auprès du ministère du Revenu du Québec ;

Considérant que le comité désire faire une demande d'aide financière auprès du Fonds de la Culture de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers

CM 2012.02.35 QUE le conseil municipal appui le comité des Arts et Culture de Lac-des-Seize-Îles pour la demande d'aide financière auprès du Fonds de la Culture de la MRC des Pays d'en-Haut ainsi que tout autre demande servant à l'organisation de la Journée des Arts et de la Culture 2012.

g) Protection du Parc linéaire

Considérant que la MRC des Pays d'en-Haut, en collaboration avec les MRC de La Rivière-du-Nord, des Laurentides et d'Antoine-Labelle est sur le point d'adopter un règlement concernant la protection et l'intégrité de ses parcs linéaires ;

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a dressé un inventaire des croisements à niveau existants actuellement sur le Corridor aérobique ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

Considérant qu'il existe douze croisements dans notre municipalité identifié sur une carte déposé par la MRC des Pays d'en-Haut en date du 10 février 2012 ;

Considérant qu'à partir de la Route 364, le Chemin Tassé est considéré comme une voie partagée et ce jusqu'a la limite de la Municipalité, le tout tel qu'illustré sur la carte pré mentionné ;

Considérant qu'un croisement additionnel devra figurer sur le plan proposé pour permettre l'accès au quai central ;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.36 QUE le conseil municipal valide les croisements existants sur son territoire, incluant celui du grand quai de même que la vocation de voie partagée pour le Chemin Tassé, le tout tel que représenté sur la carte soumise par la MRC des Pays d'en-Haut en date du 10 février 2012.

h) Mandat à un arpenteur-géomètre- rue de l'Église

Considérant que l'an dernier le Conseil municipal avait du décliner la subvention proposée par le Ministère des Transport parce que les travaux de préparation n'étaient pas suffisamment avancés pour permettre la réalisation de la réfection de ce chemin ;

Considérant que les travaux projetés sur le Chemin du Petit Pont ne pourront être réalisés cette année selon l'échéancier prévu ;

Considérant qu'une nouvelle subvention devrait être proposée à la Municipalité par le Ministère Des Transport pour l'année 2012 ;

Considérant que le conseil municipal, devant cet état de fait, a choisi de faire effectuer la réfection complète de la chaussée de la rue de l'Église au cours de l'automne prochain ;

Considérant qu'un relevé d'arpentage incluant un plan de localisation, le piquetage, un plan topographique incluant différent niveaux de sol ainsi qu'une description technique au besoin est nécessaire pour effectuer ces travaux de réfection ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.37 DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour procéder à l'arpentage de la rue de l'Église ce rapport d'arpentage inclura un plan de localisation, le piquetage, un plan topographique incluant différent niveau de sol ainsi qu'une description technique au besoin.

i) Mandat d'ingénierie- rue de l'Église

Considérant que le conseil municipal désire faire effectuer la réfection complète de la chaussée de la rue de l'Église et régler les problématiques de drainage ;

Considérant que nous avons reçu une soumission au montant de 8 500$ taxes en sus pour effectuer les services décrits dans le dossier 24.00.12 préparé par l'Équipe Laurence, experts-conseils ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.38 DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à retenir les services d'Équipe Laurence pour effectuer les travaux décrits dans l'offre de services 24.00.12 au montant de 8 500$ taxes en sus.

N° de résolution ou annotation

j) Caméra de surveillance

Considérant que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2012, avait affirmé son intention de sécuriser les lieux du Centre Marcel-Tassé, (résolution CM 2012.01.24) :

Considérant que Madame Luce Bergeron, directrice générale, avait été mandaté à faire une demande de soumissions par invitation à cet effet ;

Considérant que la municipalité a reçu une proposition technique incluant une soumission pour la fourniture et l'installation d'une caméra de surveillance pour assurer la sécurité du Centre Marcel-Tassé ;

Considérant que cette proposition technique permettra l'ajout éventuel de multiples usages que le conseil jugera à propos pour maintenir une surveillance adéquate de ses infrastructures et en contrôler l'accès ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.39 DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à retenir les services de DCI Sécurité au montant de 5 008$ taxes en sus pour la fourniture et l'installation d'une caméra de surveillance ainsi que des accessoires requis pour assurer la sécurité du Centre Marcel-Tassé.

k) Abrogation de la résolution CM 2012.01.15

Considérant qu'à la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2012 le Conseil municipal avait mandaté Madame Luce Bergeron, directrice générale, suite à un appel de soumission, à retenir les services d'une entreprise pour effectuer les travaux de réparation du quai central,

Considérant que cette entreprise a décliné, pour différents motifs, son offre de services,

Considérant que le conseil doit alors abroger la résolution CM 2012.01.05 concernant l'octroi d'un contrat pour la réfection du quai central ;

Considérant que cette appel de soumissions n'est plus valide à cause d'un délai excédant 90 jours ;

Pour ces faits, il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers

CM 2012.02.40 QUE le conseil municipal abroge la résolution CM 2012.01.15 à toutes fins que de droit.

l) Demande de soumission- réfection du quai central

Considérant que le conseil municipal désire toujours procéder à la réfection du quai central avant le 15 mai 2012 afin que celui-ci soit sécurisé pour accueillir les utilisateurs de quais flottants ;

Considérant qu'un cahier des charges a été préparé à cette fin;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.41 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à procéder à une demande de soumissions publiques pour la réfection du quai central. Suite aux résultats de l'appel de soumissions une recommandation sera présentée au conseil municipal à la fin du mois de mars 2012. Un échéancier du processus garantissant le respect de la date butoir a été remis aux membres du conseil, séance tenante.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

m) Demande de soumission - Achat et installation de quais - Village

Considérant que le conseil municipal désire procéder au remplacement du quai municipal jouxtant le stationnement de la rue Lapierre ;

Considérant que le conseil municipal envisage la mise en place d'une nouvelle section de quais ;

Considérant que le responsable de ce projet est Monsieur Hakim Hani, inspecteur ;

Considérant que le financement de ce projet provient du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013,

Pour ces faits, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers ;

CM 2012.02.42 QUE le conseil accepte les concepts d'aménagement proposé par l'inspecteur municipal ;

QUE le conseil mandate la directrice générale, Luce Bergeron à former le comité de sélection, et d'appliquer la grille d'analyse et de pondération ;

Que le conseil mandate la directrice générale, Luce Bergeron à faire une demande d'appel d'offre public, pour l'achat et l'installation de quais au Village.

n) Avis de motion règlement SQ circulation et stationnement

Avis de motion est donné par la conseillère Françoise Tassé afin d'adopter un règlement sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-îles, à une prochaine séance du conseil ou à une séance ultérieure.
Il y aura dispense de lecture du règlement lors de l'adoption, les membres du conseil ayant déjà reçu une copie du règlement.

o) Avis de motion SQ – Nuisances

Avis de motion est donné par la conseillère France Robillard Pariseau afin d'adopter un règlement sur les nuisances sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-îles, à une prochaine séance du conseil ou à une séance ultérieure.
Il y aura dispense de lecture du règlement lors de l'adoption, les membres du conseil ayant déjà reçu une copie du règlement.

p) Avis de motion SQ- propreté et sécurité

Avis de motion est donné par le conseiller Richard Lessard afin d'adopter un règlement sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-îles, à une prochaine séance du conseil ou à une séance ultérieure.
Il y aura dispense de lecture du règlement lors de l'adoption, les membres du conseil ayant déjà reçu une copie du règlement.

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

a) Programme de soutien, Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Pays-d'en-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) ;

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles veut se doter de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre de l'option B du programme, Demande collective MRC/municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la municipalité de Lac-des-Seize-Îles veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Lac-des-Seize-Îles attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.43

1. QUE le conseil autorise la MRC des Pays-d'en-Haut à présenter une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de

2. la démarche MADA dans le cadre de l'option B du programme, *Demande collective MRC/municipalités ;*

3. QUE la municipalité, à travers cette démarche, se dotera de sa propre politique des aînés et du plan d'action qui en découle, et ce sous la coordination de la MRC ;

4. QUE la municipalité collaborera avec la MRC à l'élaboration de la politique des aînés de la MRC et de son plan d'action,

5. QUE le conseil crée un poste de responsable du dossier aîné au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité et qu'il désigne la conseillère Françoise Tassé au poste de responsable de la question des aînées.

b) Vision stratégique de la MRC des Pays d'en-Haut

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-îles ont reçu et pris connaissance du projet de vision stratégique 2011-2020 proposé par la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant que ce projet de vision stratégique de développement 2011-2020 reflète les préoccupations et les orientations actuelles du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.44

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles accueille favorable ce projet de vison stratégique de développement 2011-2020 présentée par la MRC des Pays d'en-Haut.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Congrès 2012- COMBEQ

Considérant que la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec tiendra son congrès les 26, 27 et 28 avril 2012 à Mont-Tremblant ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'autoriser l'inspecteur, Hakim Hani à participer au congrès ;

Considérant que les échanges entre les congressistes, les ateliers et les conférences, durant le congrès, apportent une profusion d'information enrichissante ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° de résolution ou annotation

CM 2012.02.45 D'AUTORISER l'inspecteur, Hakim Hani à participer au congrès de la COMBEQ les 26, 27et 28 avril 2012. Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à émettre un chèque de 632,36$ taxes incluses à l'ordre de la COMBEQ, pour les frais d'inscription au congrès.

b) Charte des matières recyclables de la collecte sélective

Considérant que la Charte des matières recyclables indique les matières que les citoyens peuvent déposer dans leur contenant de récupération;

Considérant que la charte est utilisé pour uniformiser, à l'échelle du Québec, les matières recyclables communes acceptées dans la collecte sélective ;

Considérant que la Charte des matières recyclables a été élaborée par le Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective, constitué des intervenants jouant un rôle en matière de récupération et de recyclage au Québec ;

Considérant que cette Charte est évolutive et pourra éventuellement inclure d'autres matières ;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.46 QUE le conseil municipal adopte la Charte des matières recyclables acceptées dans la collecte sélective.
Un feuillet d'information est disponible au bureau municipal et sur le site web de la municipalité.

c) Formation ADMQ- Directrice générale-

Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec offre une Formation sur «l'initiation à la gestion de projets- Une approche structurée» le 16 février 2012 ;

Considérant que le coût de cette formation est de 260$ taxes en sus, incluant la documentation et le repas ;

Considérant que la formation a eu lieu ce 16 février 2012 ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.47 DE ratifier le paiement et la participation de la directrice générale Luce Bergeron à cette formation ;
Que les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces Justificatives.

d) Dépôt municipal pour matières résiduelles (RDD, métal, SRD mixte, matelas, TIC)

Considérant que la Municipalité envisage se doter d'un éco centre ou d'un dépôt municipal qui offrirait la collecte des matières résiduelles telles les RDD, le métal, les SRD mixtes, les matelas, les TIC, etc. ;

Considérant que la MRC PDH recommande que toutes les municipalités de son territoire se dotent d'un tel dépôt ;

Considérant que la MRC PDH met à la disposition des municipalités qui en feront la demande les services d'un expert dans le domaine afin d'aménager le site selon les normes ;

LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 février 2012			
FOURNISSEURS	**DESCRIPTION**	**NO CHÈQUE**	**MONTANT**
Bell Canada	Ligne 1-800	10293	81.50 $
Bell Canada	Cellulaire	10294	48.41 $
[illegible]ois Zubieta Enr.	Réparation tuiles grande salle / cuisine	10295	469.50 $
Bell Canada	Centre / Organismes / garage municipal	10296	570.81 $
Association des direc. Mun. Du Québec	Abonnement annuel A.D.M.Q.	10297	436.91 $
Club l'Étoile du Nord	Location de salle - Séance conseil extérieure	10298	100.00 $
M. René Pelletier	Rembours.Frais St-Raymond de Portneuf	10299	185.10 $
Annulé		10300	
Association des dir. Mun. Du Québec	Formation - Gestion de projets	10301	298.94 $
TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 janvier 2012			**2 191.17 $**
Garage Gémont Inc.	Déneigement sablage des rues village	10302	5 319.31 $
Bernard Bissonnette ent. Général	Déneigement sablage des rues sud	10303	4 162.66 $
Christiane Lamont	Entretien ménager	10304	210.00 $
Revenu Québec	Déduction à la source	10305	2 308.62 $
Revenu Canada	Déduction à la source	10306	957.12 $
Hakim Hani	Déplacements	10307	33.75 $
Annulé		10308	
Soc. Canadienne des postes du Canada	Timbres - envoi compte de taxe	10309	321.65 $
Luce Bergeron	Déplacements au 1 fév. 2012	10310	88.65 $
Soupe populaire de la vallée	Remboursement de repas payer	10311	112.50 $
A[illegible] Gélinas, C.A	Rapport sur le coût de la collecte sélective	10312	1 552.16 $
Visa Desjardins	Dîner Caucus janvier/ Aliments	10313	85.11 $
Bell Canada	Téléavertisseurs au 01 février 2012	10314	8.94 $
Hydro-Québec	Éclairage de rue du village & sud	10315	1 725.08 $
Annulé		10316	
			16 885.55 $
DÉPÔTS DIRECTS	**# de dépôt**		
Au 31 janvier 2012	503475 @503482		3 727.78 $
Au 9 février 2012	503483 @503500		8 393.21 $
TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS			**12 120.99 $**

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 16 février 2012			
FOURNISSEURS	**DESCRIPTION**	**NO CHÈQUE**	**MONTANT**
Christiane Lamont	Déplacements - Dépôts	10317	49.50 $
Marc Côté	Déneigement de la toiture G. Salle	10318	137.97 $
C.R.S.B.P. (bibliothèque centrale)	Cotisation annuelle	10319	2 070.86 $
Les entreprises Maillette	Produit nettoyant -	10320	131.30 $
Équipement de bureau R. Légaré Inc.	Contrat de location - Photocopieur	10321	147.47 $
F[illegible]tures de bureau Denis	Disques durs intern - Déchiqueteurs	10322	842.55 $
Groupe Ultima Inc.	Assurance Pavillon	10323	190.00 $
Lac-des-Seize-Îles Station Inc.	Essence - aliments	10324	52.28 $
Toilette Québec	Location toilette stationnement Lapierre	10325	143.72 $
Lucille Pelletier	Livres biblothèque - abonnement	10326	51.26 $
MRC des Laurentides	Collec. Transport Matière rés.	10327	7 472.22 $
MRC des Pays-d'en-Haut	Quote-part /tenue à jour/ser.évaluation	10328	29 793.11 $
Municipalité d'Huberdeau	Protection incendie 2012	10329	8 082.00 $
Municipalité de Wenworth-Nord	Vis.Maire & conseiller St-Raymond de Portneuf	10330	134.73 $
Petite Caisse	Timbres - Aliment	10331	4.32 $
Roch Labelle, Arpenteur-géomètre	Description technique	10332	1 034.78 $
S.C.A. des fermes du nord	Huile pour centre & garage municipal	10333	2 322.75 $
Ville de Sainte-Adèle	Dossiers soumis à la cour	10334	495.86 $
TOTAL DE LA LISTE D'ACHAT			**53 156.68 $**
Total des déboursés au 31 janvier 2012			2 191.17 $
Total des déboursés au 9 février 2012			16 885.55 $
Dépôts directs au 31 janvier 2012			3 727.78 $
Dépôts directs au 9 février 2012			8 393.21 $
G[illegible] Total :			**84 354.39 $**

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

Luce Bergeron

Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.48 De mandater Mme Luce Bergeron, directrice générale, à informer la MRC des Pays d'en-Haut de l'intention de la municipalité quant à la mise en place d'un tel dépôt et à solliciter l'aide et la collaboration de cette dernière pour réaliser ce projet selon les lois et les règles qui encadrent la mise en place et la gestion d'un tel dépôt.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujets.

9. PÉRIODE DE QUESTION

La parole est donnée aux citoyens.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.02.49 De lever la séance ordinaire, il était 21h13.

Luc Lamond,
Maire

Luce Bergeron,
D.G. et sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP